

—J'ai déposé ma demande de permis; quelles sont les prochaines étapes?

**Réponse** : Vous devrez attendre:

- que le **Comité des examinateurs** évalue positivement votre rapport de stage (et votre demande d'équivalence de stage, le cas échéant) attestant que vous avez acquis toutes les compétences requises en une période d'au moins 36 mois/5 000 heures (en cas de refus de reconnaissance de stage, il vous faudra plus de temps de stage pour satisfaire aux conditions stipulées par le Comité);
- d'être autorisé à vous inscrire à l'**examen professionnel**. Il faut d'abord réussir cet examen (certains s'y prennent à plus d'une fois....) pour accéder à la prochaine étape; et
- que le **Conseil d'administration** vous délivre un permis (si toutes conditions sont satisfaites).

Finalement, vous devrez compléter votre **inscription au Tableau** (entre autre en payant la différence de cotisation entre le montant pour stagiaire et celui pour géologue). Votre changement de statut apparaîtra alors au répertoire de l'Ordre (en ligne) et votre stage sera terminé!

#### **IMPORTANT :**

Après avoir déposé votre demande de permis, **vous devez rester inscrit(e) au stage**, conformément aux règlements (donc **sous supervision d'un maître de stage attitré**) afin d'assurer la validité de votre **autorisation d'exercice**. Si vous perdez votre emploi (et/ou votre maître de stage), vous en aviserez l'Ordre; vous vous réinscrirez au stage pour toute nouvelle situation d'exercice survenant avant votre inscription au Tableau.